

À la demande de Adil Charkaoui

La constitutionnalité des «certificats de sécurité» soumise à l'examen de la Cour suprême

À la demande de Adil Charkaoui, la Cour suprême du Canada examinera la constitutionnalité des «certificats de sécurité», cette procédure extraordinaire permettant de détenir puis de déporter vers le pays d'origine des non-citoyens canadiens que les autorités considèrent une menace pour la sécurité nationale.

Adil Charkaoui avait été arrêté le 21 mai 2003 et emprisonné pendant 21 mois, jusqu'en février 2005, en vertu de cette procédure exceptionnelle qui permet de passer outre à la divulgation de la preuve, l'avocat de la personne visée ne recevant qu'un résumé de celle-ci. Au titre de cette même procédure, généralement considérée comme «liberticide», quatre personnes, toutes Arabes et Musulmanes, demeurent encore en détention.

La contestation de la constitutionnalité des certificats de sécurité a été lancée par M. Charkaoui en septembre 2003 auprès de la Cour fédérale qui l'a rejetée tout comme la Cour fédérale d'appel, en décembre 2004.

Adil Charkaoui, accusé d'être un «agent dormant» d'Al Qaïda mais qui n'a

jamais cessé de clamer son innocence, est évidemment très satisfait de la décision de la Cour suprême : «*La Cour suprême qui a toujours été un garde-fou contre les dérives autoritaires et sécuritaires a repris son rôle de préserver les droits les plus élémentaires, faire respecter la Charte des droits et libertés. Je suis vraiment content qu'elle accepte de nous entendre et j'espère qu'elle va nous donner (aux immigrants qui n'ont pas encore acquis leur citoyenneté canadienne) le droit à des procès justes et équitables devant des tribunaux indépendants*», a-t-il ainsi déclaré à la presse.

Pour son avocate, Me Johanne Doyon, qui ne s'attend pas à ce que la cause soit entendue avant au moins six mois, «*cette cause aidera à déterminer la direction que prend le Canada. Sommes-nous prêts à donner encore plus de pouvoirs discrétionnaires au gouvernement ou voulons-nous protéger les droits fondamentaux des individus, incluant les non-citoyens ?*».

Me Julius Grey qui travaille de concert avec Me Doyon, voit plus loin encore : «*Il y a de plus en plus de préoccupations dans différents pays et de nom-*



«*La Cour suprême qui a toujours été un garde-fou contre les dérives autoritaires et sécuritaires*»

breux avocats, professeurs et groupes de défense des droits humains font pression pour que les façons de faire (la panoplie de lois anti-terroristes) décidées au lendemain du 11 septembre soient revisitées».

Signalons également qu'une révision des lois anti-terroristes canadiennes est actuellement en cours par un sous-comité parlementaire fédéral.

Parenthèse

Informatique :
Le concepteur du virus

"Zotob" arrêté à Rabat

La police marocaine a arrêté jeudi à Rabat un jeune marocain soupçonné d'être le concepteur du virus "Zotob" qui s'est attaqué notamment au système d'exploitation Windows 2000, a indiqué vendredi la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Les chaînes de télévision "CNN" et "ABC News", le journal "New York Times", la filiale "Disney", et l'aéroport de San Francisco comptent parmi les "victimes" de ce virus, a ajouté la DGSN citée par l'agence marocaine Map.

L'arrestation a été effectuée par un groupe mixte de la Police judiciaire et des Renseignements généraux marocains suite à "une demande d'assistance" de la Police fédérale américaine.

Le FBI avait retracé l'itinéraire du virus comme étant originaire d'un site informatique au Maroc, a-t-on précisé de même source.

Le concepteur présumé du virus, dont l'identité n'a pas été révélée, est âgé de 18 ans. Il aurait agi "en connivence" avec des réseaux de fraude sur les cartes bancaires, selon les premières investigations de la police marocaine.

Le journal britannique Financial Times avait, le 18 août, mis en garde ses lecteurs contre des anomalies ou erreurs causées par le virus Zotob.

Ce virus exploiterait des brèches dans la sécurité des plates-formes Windows 95, 98, ME, NT, 2000 et XP, avait indiqué l'éditeur de logiciels américain Symantec.

Vos pré-arrangements
funéraires



Pour
simplifier la vie de ceux qui restent
Respect, tranquillité d'esprit, flexibilité et
... économies



Centre funéraire
Côte-des-Neiges
514-342-8000
4525, chemin de la
Côte-des-Neiges, Montréal

Collins Clarke
MacGillivray White
514-483-1870
(Montréal, Pointe-Clair,
Saint-Lambert, Verdun)

La Maison D'arche
450-463-1900
(Langueuil, Brossard,
Saint-Hubert,
Chambly, LaPrairie)

Résidences funéraires
Laurent Thériault
514-769-3867
(Verdun, Montréal, LaSalle)